YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CB

DECISION N° 2001/327

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Association « Forum pour la Gestion des Villes », dans le cadre d'un atelier sur le thème « Intercommunalité : savoir évaluer les charges transférées » .

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la participation de Cédric SENLY, Ingénieur Subdivisionnaire, à un atelier sur le thème « Intercommunalité : savoir évaluer les charges transférées »,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association « Forum pour la gestion des Villes », 59 rue de la Boétie, 75008 PARIS, correspond aux besoins conjoints de la commune et du stagiaire,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

REÇU LE
12 OCT. 2001
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Association « Forum pour la Gestion des Villes », précitée en vue de l'organisation d'un atelier sur le thème « Intercommunalité : savoir évaluer les charges transférées » sur une durée d'un jour (19 octobre 2001), au profit de Cédric SENLY, Ingénieur Subdivisionnaire, moyennant une contribution financière de 451,25 € (2 960 francs).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 8 octobre 2001.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN